

---

## Conditions générales de perception théâtre amateur

---

### A) Calculation des droits de représentation sur les recettes

Entre les deux modes de calcul, sera appliqué celui qui est le plus favorable à l'auteur. Les sommes indiquées ci-dessous représentent des montants bruts, c'est à dire frais de perception et contribution aux fonds culturels et sociaux compris.

#### Durée de l'œuvre

Moins de 30 minutes	5% des recettes
De 31 à 60 minutes	10% des recettes
Plus de 60 minutes	15% des recettes

ou

### B) Calculation des droits de représentation selon le minimum par représent.

Durée de l'œuvre	Capacité de la salle		
	0 à 100 places disponibles	101 à 300 places disponibles	plus de 300 places disponibles
<b>Moins de 30 minutes</b>	40.-	55.-	60.-
<b>De 31 à 60 minutes</b>	80.-	100.-	120.-
<b>Plus de 60 minutes</b>	115.-	150.-	180.-

Rabais de 10 %, si plus de 5 représentations sont données (valable que pour calcul B).

#### Remarques

- Ces tarifs sont valables sous réserve de conditions particulières fixées par les ayants droit.
- Ces tarifs ne sont pas valables pour l'exploitation d'une œuvre par des théâtres professionnels.